



## LDC - Laboratoire de droit civil

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. LDC - Laboratoire de droit civil. 2013, Université Pantheon-Assas Paris II. hceres-02030943

**HAL Id: hceres-02030943**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030943>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :

Laboratoire de droit civil

LDC

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Panthéon - Assas



Novembre 2012



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Unités  
de recherche

*Le Directeur*

**Pierre Glaudes**

# Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

**Critère 1 - C1** : Production et qualité scientifiques ;

**Critère 2 - C2** : Rayonnement et attractivité académique ;

**Critère 3 - C3** : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;

**Critère 4 - C4** : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;

**Critère 5 - C5** : Implication dans la formation par la recherche ;

**Critère 6 - C6** : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes.

- Notation de l'unité : **Laboratoire de droit civil**

<b>C1</b>	<b>C2</b>	<b>C3</b>	<b>C4</b>	<b>C5</b>	<b>C6</b>
A+	A+	A+	A	A+	A

# Rapport d'évaluation

Nom de l'unité : Laboratoire de droit civil

Acronyme de l'unité : LDC

Label demandé : EA

N° actuel : 3384

Nom du directeur  
(2012-2013) : M. Laurent LEVENEUR

Nom du porteur de projet  
(2014-2018) : M. Laurent LEVENEUR

## Membres du comité d'experts

Président : M. Jean-Louis BERGEL, Université Aix-Marseille

Experts : M<sup>me</sup> Coralie AMBROISE-CASTEROT, Université de Nice Sophia Antipolis

M. Alexis BUGADA, Université Aix-Marseille

M<sup>me</sup> Virginie LARRIBAU-TERNEYRE, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau, (représentante du CNU)

M. André LUCAS, Université de Nantes

M<sup>me</sup> Yolande SERANDOUR, Université Rennes 1

M. Jean-Patrice STORK, Université de Strasbourg

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M<sup>me</sup> Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Guillaume LEYTE, Président de l'Université Paris 2

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Le laboratoire de droit privé situé 12 place du Panthéon Paris (5<sup>ème</sup>), a été créé en 1999 au sein de l'Université Panthéon-Assas. Equipe d'accueil depuis 2001 (EA 3384), il a vocation à accueillir l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'université, spécialisés en droit civil, qui souhaitent participer à ses travaux ainsi que les doctorants dont la thèse porte sur le domaine du droit civil. Il faut noter que le périmètre du laboratoire a été régulièrement augmenté à l'occasion des trois précédents contrats quadriennaux par fusion absorption d'autres équipes travaillant dans le même champ disciplinaire ou dans un champ proche. Ainsi lors de sa création, à l'occasion du contrat 2001-2004, il a absorbé deux anciennes équipes d'accueil, le Centre d'études du français juridique et le Centre de droit et sciences biologiques et médicales dont le renouvellement n'avait pas été demandé. A l'occasion du second contrat (2005-2008), il a accueilli en son sein le Centre d'études et de recherche sur la construction et le logement (CERCOL) et enfin, à l'occasion du contrat 2009-2012, c'est le Centre d'étude des règlements des conflits (CERC) qui a rejoint le laboratoire de droit civil. Chacun de ces centres constitue désormais un axe de recherche du laboratoire de droit civil dans le cadre d'une organisation souple et non étanche.

Le laboratoire de droit civil comporte donc aujourd'hui quatre axes de recherche qui couvrent un champ disciplinaire très large :

- L'axe d'étude et de recherche sur la construction et le logement, placé sous la responsabilité du professeur M. Hugues PERINET-MARQUET, depuis 2005 ;
- L'axe d'études et de règlement des conflits depuis 2009, placé sous la responsabilité du professeur M. Philippe THERY ;
- L'axe d'études du patrimoine familial (CEPAF) sous la responsabilité du professeur M. Michel GRIMALDI ;
- L'axe de droit et sciences biologiques et médicales sous la responsabilité de M. Jean-Christophe GALLOUX et M<sup>me</sup> Astrid MARAIS ;

D'autres domaines majeurs du droit civil sont également couverts, comme le droit des contrats, des sûretés, de la consommation et des assurances, sans avoir encore donné lieu à la création d'un axe précisément identifié.

L'existence des axes ne remet pas en cause la cohérence du laboratoire de droit privé qui se conçoit lui-même comme un centre unique.

### Équipe de Direction

Le laboratoire est dirigé par le professeur M. Laurent LEVENEUR. La taille de l'unité lui permet un fonctionnement par consensus collectif et facilite une communication directe et efficace.

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	20	20	20
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés			
<b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1	
<b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)			
<b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)			
<b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	0,5	0,5	
<b>TOTAL N1 à N6</b>	21,5	21,5	20

Taux de producteurs	<b>100 %</b>
---------------------	--------------

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	138	
Thèses soutenues	64	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *	0	
Nombre d'HDR soutenues	0	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	12	13

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Points forts et possibilités liées au contexte

La localisation géographique du laboratoire au sein de l'Université Paris 2, la population des doctorants concernés, ainsi que le rayonnement personnel de la plupart des membres du laboratoire de droit privé, figures de la doctrine en droit privé, constituent déjà, par eux même autant de points forts auxquels s'ajoute l'excellente qualité des productions.

L'unité avance comme principale mission et comme objectif premier d'être une véritable équipe d'accueil des doctorants et de favoriser leur travail de thèse. De ce point de vue, la politique de soutien aux doctorants est une réussite et l'objectif est parfaitement atteint. Avec 138 doctorants inscrits pour 2012-2013, 64 thèses soutenues dans la période, 19 docteurs qualifiés aux fonctions de Maître de conférences et 15 professeurs agrégés sur la période, le laboratoire de droit privé fait la preuve à la fois de son attractivité scientifique et de son efficacité en matière d'insertion des docteurs. Le taux d'intégration des docteurs dans l'Université au travers des résultats obtenus à la qualification et aux concours d'agrégation démontrent la qualité des thèses et l'excellence de l'encadrement des jeunes chercheurs.

L'existence d'axes de recherche, solides et dont les travaux jouissent d'une grande notoriété et visibilité comme l'axe de recherches sur la construction et le logement, l'axe de recherches sur le traitement des conflits, l'axe d'études du patrimoine familial et l'axe relatif au droit et des sciences biologiques et médicales, jointe à la possibilité de faire émerger éventuellement, dans l'avenir, de nouvelles thématiques fortes si l'opportunité le commande, sont le gage de la pérennité du laboratoire et de son dynamisme ainsi que de sa capacité d'adaptation aux évolutions du monde juridique.

### Risques liés au contexte

Le comité distingue mal quel risque pourrait peser sur l'avenir de la mission d'accueil des doctorants.

Le seul risque du laboratoire est celui d'une recherche qui pourrait être davantage celle de ses membres qu'une véritable recherche collective. Cependant, la taille du laboratoire, l'ampleur et la diversité des champs thématiques couverts dans un centre généraliste en droit privé, qui a vocation à accueillir de ce fait un grand nombre d'individualités, implique inévitablement la présence d'axes internes et d'une certaine fragmentation de la recherche, compensée en l'occurrence par son excellence académique et la possibilité donnée à chacun des enseignants-chercheurs de travailler dans le domaine qui est le sien.

La faiblesse des effectifs concernant le personnel administratif, (2 postes de secrétariat dont l'un est dédié à un des axes et l'autre ne congé de maladie) n'est pas un élément favorable à la structuration collective et la vie collective de l'unité.

### Recommandations

Bien que le fonctionnement du laboratoire paraisse harmonieux et repose sur le consensualisme, il serait peut-être opportun de renforcer la vie collective et la prise de décisions collectives au-delà de la vie propre de chaque axe, en favorisant soit une administration un peu plus collective et structurée du centre, soit quelques rencontres plus formelles entre les membres du centre (une assemblée par an par exemple), d'une part parce que tous les membres de l'unité et toutes les thématiques du laboratoire ne sont pas organiquement identifiés par la création d'une thématique spécifique de recherche, et n'ont donc pas nécessairement l'occasion de s'y exprimer et, d'autre part, pour que les initiatives collectives - inter-axes - soient mieux favorisées. La recherche collective au sein du laboratoire, au-delà de la somme des recherches collectives de chaque axe interne et des réalisations déjà existantes (rééditions annuelles du Code civil Litec et du Code de la consommation, par exemple) pourrait encore y gagner.



### 3 • Appréciations détaillées

#### Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

La production et la qualité scientifiques sont de très haut niveau avec des résultats exceptionnels. L'unité présente un total d'ouvrages considérable et d'une valeur scientifique incontestable dans de nombreux domaines du droit civil (26 ouvrages pour la période), qu'il s'agisse des domaines couverts par les axes mais aussi des domaines qui n'ont pas fait l'objet d'une telle structuration. Les publications sont également très importantes dans tous les autres supports de publications que les ouvrages, qu'il s'agisse des revues nationales, de contributions à des ouvrages collectifs (mélanges notamment) ou des différentes encyclopédies juridiques.

Aux publications individuelles qui sont toutes de grande portée s'ajoutent des publications collectives majeures au plan national, comme l'ouvrage de référence (Les Grands arrêts de la jurisprudence civile (dirigé par un des membres de l'unité) ou encore le Code civil Litec annoté, suivi par une équipe de 5 enseignants-chercheurs et dirigée par le directeur de l'unité) et le Code de la consommation par une équipe de 6 enseignants-chercheurs.

L'ouverture internationale est également présente avec, par exemple, la publication d'un colloque international tenu à Oxford en 2008, clôturant une recherche collective dirigée par un responsable d'axe, sur « l'efficacité des sûretés face aux procédures collectives » à laquelle ont aussi collaboré des chercheurs anglais ; ou encore la participation aux travaux européens concernant le droit des contrats (projet de cadre commun de référence, avec un autre membre de l'unité). Un certain nombre de publications sont par ailleurs en langue anglaise ou italienne ce qui mérite d'être particulièrement souligné dans le domaine juridique. Le laboratoire est également très présent dans des rencontres académiques avec une université romaine.

Les supports éditoriaux adoptés pour les publications sont à la fois très variés et de grande notoriété figurant tous sur la liste AERES. Les membres du laboratoire sont présents dans toutes les grandes revues nationales en tant que chroniqueurs réguliers ou auteurs (RTDciv. Rép. Defrénois, Revue droit et patrimoine, Revue droit des sociétés, Recueil Dalloz, Droit et procédures, Revue des contrats, Risques, Revue de l'arbitrage...).

L'impact scientifique des publications est considérable, car les auteurs font autorité chacun dans leur domaine traçant la voie des changements. Il faut citer, à titre d'exemple, en droit des contrats, le projet de cadre commun de référence au plan européen, sous l'égide de l'Association Henri Capitant et l'impulsion de membres de l'unité ou encore, en droit de la construction et en droit des biens, la direction du groupe de travail sur l'avant-projet de réforme du droit des biens sous l'égide de l'Association Capitant, a été assurée par un autre membre de l'unité ; la participation d'un enseignant-chercheur à l'Advisory Group, siégeant au Max Planck Institut à Hambourg, pour élaborer un droit européen des sûretés et ayant déjà donné lieu à deux publications. Enfin, que ce soit en droit patrimonial de la famille, en droit des obligations, en droit des sociétés, en droit des procédures, en droit des procédures d'exécution ou en droit patrimonial de la famille, l'ensemble des membres de l'unité jouent, également, chacun dans leur champ un rôle de premier plan.

#### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

La politique de publication est intense et sans faille puisque la présence des différents membres de l'unité est assurée dans la presque totalité des supports de publication au plan national en qualité d'auteurs et de chroniqueurs mais aussi en qualité de rédacteurs en chef (par ex., pour la revue de l'arbitrage ou pour la revue Risques) de membres des conseils éditoriaux ou scientifiques (par ex., pour la revue Droit et procédures, D. la revue Dalloz, le répertoire Defrénois), ou de directeurs éditoriaux (par ex. direction de la revue construction et urbanisme), quand ils ne sont pas directement à l'origine de leur création (comme la revue des contrats). Ils sont également présents dans toutes les grandes collections comme auteurs et responsables scientifiques. La direction scientifique de nombreuses encyclopédies juridiques est également assurée par des membres du laboratoire (dont 2 encyclopédies Lamy et 4 JurisClasseurs).

Cette implication dans les revues nationales au sein des comités éditoriaux et scientifiques s'accompagne d'une importante participation des membres du laboratoire à des sociétés savantes et à leurs activités (Société de législation comparée, Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française, présidée par un membre du laboratoire), ce qui contribue à illustrer et renforcer le rôle de leader tenu par les membres du laboratoire dans différents domaines du droit civil, qu'il s'agisse notamment du droit des contrats et de la responsabilité, du droit immobilier et plus généralement du droit des biens, ou encore du droit patrimonial de la famille. Les membres du laboratoire participent également à des réseaux scientifiques comme par exemple le réseau Trans-Europe-Expert (des membres du laboratoire assurant la responsabilité de pôles, tels que le pôle « droit de la responsabilité »).

Le rayonnement et la notoriété des membres de l'unité est également attestée par le fait que plusieurs d'entre eux au cours de la période :

- ont été nommés pour composer les jurys des concours d'agrégation de droit privé (présidence ou membres) ;

- ont été désignés comme rapporteurs de synthèse dans des colloques nationaux et internationaux ;

- sont membres du jury d'accès au concours d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ;

- président des associations juridiques renommées (comme l'association française de droit de la construction ou l'Association des directeurs d'IEJ) ;

- ont été à plusieurs reprises directeurs scientifiques et rapporteurs de synthèse au Congrès des notaires de France.

L'unité accueille, enfin, de nombreux professeurs invités étrangers et ses membres sont, réciproquement, très souvent invités dans des universités étrangères (Italie, Angleterre, Argentine, Colombie, Liban, Vietnam, Cambodge, Chine) soit pour participer à des colloques ou des conférences soit pour y assurer des enseignements. Un nombre important de doctorants étrangers sont rattachés au laboratoire.

### Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

La synergie entre la recherche et les milieux professionnels est évidente, marquée par des interactions et des partenariats intenses avec l'ensemble des professions juridiques.

Les enseignants-chercheurs du laboratoire, qu'il agissent dans le cadre des axes de recherche ou dans le cadre général du laboratoire sont très impliqués dans les formations professionnelles :

- d'abord dans le contexte des nombreux masters professionnels adossés au laboratoire : droit notarial, droit immobilier et construction, assurances, gestion du patrimoine, justice et droit du procès, contentieux arbitrages et modes alternatifs de règlement des litiges. L'ensemble de ces formations est conçu en partenariats avec les différentes professions ;

- ensuite par l'organisation régulière de colloques, par la participation à des formations d'actualisation des connaissances et de formation continue de nombreux professionnels du droit : avocats, huissiers, magistrats, notaires, juristes d'assurances. Les membres du laboratoire participent ainsi aux séminaires organisés chaque année par le centre de formation professionnelle de l'Université Paris 2. La participation des membres du laboratoire aux Etats généraux du droit de la famille organisés par le Conseil national des barreaux et au Congrès des notaires de France comme directeur scientifique ou comme rapporteur de synthèse, atteste aussi de cette étroite synergie avec les milieux professionnels.

Enfin, l'expertise des membres de l'unité est et a souvent été recherchée par les pouvoirs publics lors de l'élaboration de textes de loi ou de réformes, particulièrement du Code civil.

### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

Concernant le fonctionnement du laboratoire, la dynamique des recherches collectives et la répartition du budget, elles tiennent davantage du consensualisme et de la bonne entente entre les membres du laboratoire que d'une organisation structurée. Mais ce n'est pas une situation qui nuit, semble-t-il, à l'efficacité du laboratoire, compte tenu par ailleurs de la confiance dont bénéficie, auprès de ses collègues, le directeur du laboratoire. La politique de consensus collectif paraît fonctionner à la satisfaction des membres de l'unité. Les locaux étant situés sur un lieu unique, les échanges sont facilités entre tous les membres de l'unité et avec son directeur. De surcroît, l'encadrement renforcé des doctorants offrent aussi des moments de rencontres et d'échanges productifs renforçant la cohésion de l'ensemble.

Il n'empêche que la dynamique de l'unité pourrait être renforcée par un meilleur soutien administratif qui est, pour l'instant, extrêmement léger.

### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

L'encadrement des doctorants est de grande qualité et l'implication enseignants chercheurs dans les formations est totale. Outre cinq masters à finalité professionnelle (master droit notarial, master droit immobilier et construction, master assurances, master gestion du patrimoine et master contentieux, arbitrage et mods alternatifs de règlement des conflits), deux masters à finalité recherche sont adossés au laboratoire, le master Justice et droit du procès et le master droit privé général. L'essentiel des doctorants est issu du master recherche en droit privé général qui bénéficient de contrats doctoraux nombreux (entre 8 et 10 sur un cycle). Cependant, des doctorants issus de masters professionnels se dirigent également vers la thèse et sont susceptibles de bénéficier eux aussi de contrats doctoraux, lesquels sont répartis par l'école doctorale, après audition des candidats.

Les doctorants rencontrés sur le site, dans le cadre de la visite, se disent heureux de leur situation, dans un environnement de travail propice, avec des « m2 » mis à leur disposition (salles de travail et de documentation), une documentation fournie et des contacts faciles et fréquents avec les enseignants-chercheurs.

La dynamique collective est remarquable autour des doctorants : une présentation des thèses soutenues par leurs auteurs est organisée devant tous les doctorants chaque année ; d'importants locaux par rapport à la surface assez modeste dont dispose le laboratoire sont mis à disposition des doctorants sans limite d'heure. L'ambiance de travail et l'émulation est entretenue par la présence régulière dans les salles de travail et la disponibilité des directeurs de thèse. Tout ceci est accompagné par l'encadrement souple et attentif en amont de l'Ecole doctorale « Droit privé » (ED n° 6).

### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Tout en continuant à mettre au premier plan la politique d'accueil et de soutien aux doctorants, pour demeurer la pépinière de thèses qu'il est actuellement, le laboratoire entend développer une stratégie de réactivité aux évolutions du droit privé et renforcer une politique de développement scientifique de recherche collective.

Différents axes de recherche destinés à suivre les évolutions en cours du droit positif sont ainsi mis en évidence dans les différents domaines couverts par le laboratoire : poursuite du Code civil et perspective de la refonte du Code de la consommation ; en droit immobilier et droit de la construction, dans le cadre de l'axe spécifique, les conséquences juridiques du Grenelle de l'environnement sont présentées comme un axe privilégié de recherche ; il est également fait état égard des projets de réforme en droit des contrats et de la responsabilité, toujours repoussés, mais qui pourraient donner matière à des recherches innovantes compte tenu des nombreuses compétences qui existent en ce domaine au sein du laboratoire. Le droit des successions et libéralités, le droit des assurances sont également sollicités et la reprise des activités de l'ancien thématique fusionnée dans l'axe « médecine, biologie et droit civil » devrait conduire à développer notamment la question de la législation sur le fin de vie.

La recherche reste donc ouverte, en toute cohérence avec l'amplitude des champs couverts par le laboratoire et avec les compétences remarquables affichées par les membres du laboratoire dans ces différents champs.

Les moyens humains et les partenariats sont adéquats pour remplir ces objectifs et malgré leur relative exiguité, les locaux semblent suffisants, de même que le budget alloué au centre (environ 45 000 euros annuels dont 8100 euros de crédit de vacances) qui permet de maintenir les fonds documentaires importants mis à disposition des doctorants. Seule la faiblesse de l'encadrement administratif pose un réel problème puisque sur deux personnels administratifs, l'un est attaché au fonds documentaire de l'axe « immobilier et droit de la construction » et l'autre est en congé de maladie et remplacé par deux vacataires, solution qui ne peut être qu'une réponse temporaire au manque de moyens relevés.

## 5 • Déroulement de la visite

Date de la visite :

Début : 15 novembre 2012 15h45

Fin : 15 novembre 2012 18h30

Lieu de la visite : Appartement décanal

Institution : Université Panthéon - Assas

Adresse : 12, place du Panthéon Paris 75005

Déroulement ou programme de visite :

Le comité a d'abord eu un échange avec le représentant des tutelles (le Président de l'université Paris 2). Il s'est ensuite entretenu avec le directeur et les membres de l'unité présents pendant deux heures. Une rencontre avec les doctorants a suivi pendant quarante-cinq minutes. La visite s'est terminée par un huis-clos du comité.

## 6 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

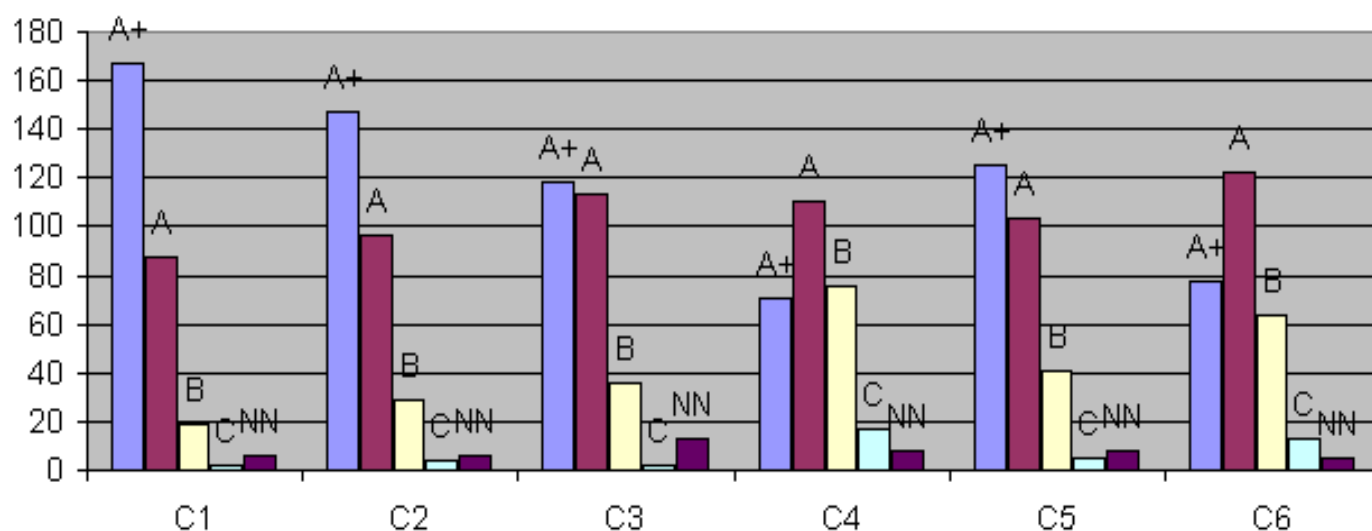
Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%

Domaine SHS - Répartition des notes par critère



## 7 • Observations générales des tutelles



Paris, le 22 avril 2013

*Affaire suivie par*  
Mission recherche  
Catherine Perrault  
Tel : 01.44.41.56.00  
[catherine.perrault@u-paris2.fr](mailto:catherine.perrault@u-paris2.fr)

Objet: Réponse du Président de l'université Panthéon-Assas au sujet du rapport d'évaluation établi par le comité d'experts de l'AERES pour le Laboratoire de droit civil S2PUR14000 5892

Mesdames et Messieurs les experts du  
comité d'évaluation de l'AERES

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'évaluation du laboratoire de droit civil (LDC) le 15 novembre 2012, vous nous avez fait parvenir votre rapport afin que le directeur puisse s'il le souhaite vous faire part de ses observations.

Le Directeur du Laboratoire de droit civil, M. Laurent LEVENEUR a estimé que le rapport d'évaluation établi par le comité d'experts de l'AERES sur son unité de recherche n'appelait aucune observation de sa part.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

  
Guillaume LÉYTE  
Président de l'université Panthéon-Assas